

SEANCE DU JEUDI 24 MARS 2011

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 Mars 2011, s'est réuni le Jeudi 24 Mars 2011 à 20h45, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur LEMARECHAL Michel, Maire.

Etaient présents : MM. LEMARECHAL Michel, HUTEAU Martine, DUREL Pierre, COLINEAU Etienne, SAILLARD Gérard, ROGER Max, ANQUETIL Hubert, CHANTELOUP Gérard, BONHOMME Régine, OMOND Louis.

Absents excusés : M. PESET Matthias (pouvoir à Mme HUTEAU Martine).

Mme HUTEAU Martine a été désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance du 17 février 2011 qui est approuvé à l'unanimité.

I - URBANISME

M. le Maire fait part au conseil municipal du dépôt d'une Déclaration Préalable de M. LEROUVREUR Edmond pour les réfections de la façade avant et de la toiture arrière suite à l'incendie.

II – SUBVENTIONS POUR SEJOURS LINGUISTIQUES ET FONDS D'AIDES DE CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE

M. le Maire fait part des deux courriers de M. le Principal du collège Diderot de Tourlaville dans lesquels il sollicite une subvention pour des séjours linguistiques d'enfants domiciliés sur la commune :

- séjour linguistique en Italie de Melle LEPOITTEVIN Marie
- séjour linguistique en Allemagne de M. AVOINE Pierre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide d'accorder une subvention de 25 euros par élève du Collège Diderot de Tourlaville concernés par les séjours cités précédemment, soit un montant total de 50,00 €. Un courrier sera transmis aux familles pour les informer de cette participation de la commune, aux séjours de leurs enfants.

M. le Maire fait part de deux demandes de subventions émanant du Conseil Général de la Manche :

- à hauteur de 0,23 € par habitant pour le Fonds d'Aides aux Jeunes
- à hauteur de 0,60 € / habitant pour le Fonds de Solidarité pour le Logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de ne pas donner suite à la demande pour le Fonds d'Aide aux Jeunes ;

vote une participation de 0,31 €/habitant au Fonds de Solidarité Logement, soit 81,22 €.

III – LOGEMENT COMMUNAL : DEPART DES LOCATAIRES

M. le Maire informe le conseil municipal du départ des locataires au 30 avril 2011.

Des travaux seront nécessaires avant d'envisager une nouvelle location du logement.

IV – DEMANDES DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE, D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE

M. le Maire expose que compte tenu de la réglementation liée au Plan d'Occupation des Sols et notamment les diverses interdictions d'occupation et d'utilisation des sols tel que le stationnement de caravanes, mobil-homes et autres constructions de loisirs, il serait souhaitable d'interdire tout raccordement aux réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphone sur les terrains de loisirs.

Par ailleurs, toutes les demandes de raccordement à ces réseaux, quelle que soit l'utilisation ou l'occupation du terrain, devront être transmises à la commune pour accord éventuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le Plan d'Occupation des Sols,

Décide d'interdire tout raccordement aux réseaux d'eau potable, d'électricité ou de téléphone pour les terrains de loisirs, pour une durée indéterminée,

Décide que toutes les demandes de branchement aux réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphone doivent être transmises à la commune qui donnera ou non son accord, par délibération ;

Autorise M. le Maire à prendre un arrêté portant interdiction de tout raccordement des terrains de loisirs aux réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphone.

V – DEVIS CHAUDIERE MAIRIE

M. le Maire explique que la chaudière de la mairie a connu de nombreuses pannes ces dernières semaines et la dernière concerne le circulateur d'eau.

Ainsi, en plus du devis concernant le remplacement du circulateur d'eau, un devis a été sollicité pour un éventuel remplacement de la chaudière.

Le devis concernant le remplacement du circulateur d'eau s'élève à 276,90 € TTC avec son installation alors que le remplacement de la chaudière est proposé entre 2.093,14 € TTC (chaudière basse température) et 2.553,14 € TTC (chaudière à condensation).

Il invite le conseil municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'accepter le devis de remplacement du circulateur d'eau pour un montant de 231,52 € HT soit 276,90 € TTC.

VI – PREPARATION BUDGETAIRE 2011

M. le Maire rend compte des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2011 et donne les résultats de clôture de l'exercice 2011 ainsi que le résultat de clôture cumulé.

Il présente également le projet du budget primitif 2011 qui sera voté le 28 avril 2011.

VII – OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire expose au conseil municipal qu'avant le vote du Budget Primitif, il peut engager, liquider et mandater dans la limite de 25% des crédits d'investissements de l'année précédente moins le remboursement du capital des emprunts. Compte tenu de l'acquisition d'un logiciel anti-virus qui doit être réglé en investissement, il propose d'ouvrir par anticipation, sur l'exercice 2011, le crédit suivant :

Article 205 : concessions et droits similaires, logiciels pour un montant de : 80,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

accepte l'ouverture de crédits par anticipation, en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'opération d'acquisition d'un logiciel anti-virus d'un montant de 80,00 €, à l'article 205.

VII – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- ➔ En raison du mauvais état de la Route Départementale n°611 et de l'absence de curage depuis plusieurs années le long de cette route, il est demandé qu'un courrier soit transmis au Conseil Général de la Manche avec une copie à Mme la Conseillère Générale du Canton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.